

Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) :

Évaluation de l’engagement d’AMC dans les environnements complexes en Afrique subsaharienne, 2018 à 2023

Remarque : Les conclusions de cette évaluation et les recommandations qui en découlent ne portent que sur la période de 2018 à 2023. La Stratégie du Canada pour l’Afrique : un partenariat pour une prospérité et une sécurité partagées, lancée en mars 2025, n'est donc pas incluse dans la portée de l'évaluation. Toutefois, certaines des considérations soulevées dans le présent rapport ont été prises en compte dans la stratégie.

Recommandation 1 :
Explorer et mettre à l’essai une nouvelle approche pour soutenir la planification stratégique intégrée par pays afin de fournir une stratégie globale d'engagement et de communication permettant au Canada d'opérer efficacement dans des environnements complexes (c'est-à-dire des pays classés dans les catégories de difficulté 4 ou 5). Les plans qui en résulteront devraient aligner les objectifs, les activités et les programmes de la mission, de l’administration centrale et des autres ministères du gouvernement.
Réponse de la direction et engagements
La Direction générale de l’équipe de la transformation (DMFT) est d'accord avec cette recommandation.

Actions	Livrables / Résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
1.1 Le ministère explore un cadre pour la planification intégrée du pays qui s'aligne sur les objectifs énoncés dans le plan de mise en œuvre de la transformation d'AMC (2023-2026), notamment : des pratiques, des outils et des plateformes pour permettre le partage des connaissances et la collaboration dans l'ensemble du Ministère, ainsi que des mesures visant à renforcer la prise de décision et la responsabilité des chefs de mission sur les ressources déployées dans leurs missions.	1.1 Des stratégies de pays rationalisées pour guider les décisions en matière de ressources et de programmes.	1.1 DMFT avec le soutien/la contribution du GPD. La mise en œuvre nécessitera la contribution et la consultation d'autres parties prenantes concernées dans l'ensemble du Ministère.	1.1 Mars 2026

Recommandation 2 :

Soutenir les projets dans les états fragiles et touchés par des conflits (EFTC) pour qu’ils restent pertinents en rationalisant les processus d’approbation des projets et en renforçant la flexibilité des accords de financement pour répondre à des crises inattendues.

Réponse de la direction et engagements

SGD, SXD et YOD sont d'accord avec la recommandation.

Afin d'intégrer de la flexibilité dans les gabarits d'accords de financement pour soutenir des actions de réponse à des crises en temps opportun pour protéger les projets financés par AMC, le Centre d'expertise en subventions et contributions (SGD) a finalisé **la clause de réponse immédiate en cas de crise** en décembre 2024. Cette clause a été élaborée en étroite collaboration avec le Bureau de la transformation des subventions et contributions (SXD) et en consultation avec la Direction générale des opérations d'aide internationale (YOD). Cette clause a été incubée dans le cadre de l'Initiative de transformation des subventions et des contributions (ITSC) et a également été incorporée dans le gabarit d'accord de contribution de l'ADI. Le nouveau gabarit est désormais utilisé, ce qui garantit que la flexibilité correspondante est incluse dans les nouveaux accords de contribution. En outre, SGD a étendu l'application du nouvel outil aux projets opérationnels.

Plusieurs activités ont eu lieu pour socialiser la nouvelle clause de réponse immédiate en cas de crise. Il s'agit notamment d'une présentation de lancement avec les chefs d'équipe de projet, d'une séance d'apprentissage conjointe avec la Direction des services à l'évaluation et de l'apprentissage (RRE) sur les nouveaux outils permettant de rendre les subventions et les contributions (S et C) plus résilientes aux situations d'urgence, ainsi que d'une occasion d'échanger avec les membres du comité de la mesure du rendement et de l'évaluation (CMRE) sur les progrès et l'impact potentiel de la nouvelle clause pour le Ministère. SGD a également élaboré et publié une note d'orientation sur le web en février 2025 afin d'aider les parties prenantes internes et externes à comprendre et à utiliser efficacement la clause.

Le travail de rationalisation des processus d'approbation des projets est bien avancé dans le cadre de l'Initiative de transformation des subventions et des contributions, dirigée par SXD. SXD a mené un examen approfondi des multiples processus de financement au sein d'AMC dans le but de créer un processus central pour toutes les S et C du Ministère, et de rationaliser et d'optimiser les processus de gestion des S et C sur l'ensemble du cycle de financement, c'est-à-dire y compris les processus d'approbation des projets. SXD travaille en collaboration avec les responsables opérationnels respectifs et les autres utilisateurs concernés afin d'éclairer son examen et son optimisation. La première itération du processus de base unique pour toutes les S et C a été publiée en décembre 2024.

SGD, SXD et YOD continueront à collaborer, y compris avec d'autres parties prenantes concernées au sein du département, afin de donner suite à la recommandation, comme indiqué dans les actions proposées ci-dessous.

Actions	Livrables / Résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
2.1 Explorer une plus grande flexibilité pour l’adaptation potentielle des projets, consistant avec le cadre de paiement de transfert, à la lueur des nouvelles réalités sur le terrain, y compris dans le cadre des approbations de projets.	2.1 SGD évaluera les possibilités de flexibilité supplémentaire, en consultation avec les parties prenantes internes, et, si une telle flexibilité est possible, élaborera une approche.	2.1 SGD	2.1 Mars 2027

Actions	Livrables / Résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
2.2 SXD, en collaboration avec YOD (YOS, YPS), s'appuiera sur le travail en cours dans le cadre de l'ITSC pour examiner le processus d'approbation des projets et sa rationalisation potentielle.	2.2 SXD, en collaboration avec YOS/YPS, poursuivra l'examen et l'optimisation des processus de gestion des subventions et des contributions, y compris ceux relatifs à l'approbation des projets. L'examen débouchera sur un processus de base rationalisé et plus flexible pour les programmes de S et C dans l'ensemble d'AMC.	2.2 SXD en collaboration avec YOD (YOS, YPS)	2.2 Mars 2027

Recommandation 3 :
Renforcer la sélection du personnel, la préparation avant l'affectation et le soutien aux EC et aux ERP pour les affectations dans les catégories de difficulté 4 et 5 afin d'améliorer les capacités et la résilience du personnel.
Réponse de la direction et engagements
La Direction générale des affectations, de la gestion du rendement et des talents (HFD) est d'accord avec cette recommandation, mais note que cette question va bien au-delà de l'Afrique subsaharienne étant donné que 70 % des affectations dans les catégories de difficulté 4 et 5 sont situées en dehors de la région. HFD examinera les cadres existants et envisagera des mesures de suivi supplémentaires pour aborder cette recommandation dans le contexte plus large des affectations dans les catégories de difficulté 4 et 5. Les sujets à explorer comprennent : ▪ Amélioration des processus de sélection des EC pour les environnements complexes ▪ Conception d'une feuille de route d'apprentissage pour les environnements complexes (EC et ERP) ▪ Préparatifs avant et après l'affectation pour les EC et les familles affectées à des environnements complexes (y compris les options d'auto-évaluation psychologique) ▪ Soutien aux EC et aux ERP pendant les affectations dans des environnements de catégories de difficulté 4 et 5 ▪ Compte rendu de l'EC et soutien à la réintégration après une affectation en environnement complexe

Actions	Livrables / Résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
3.1 HFD identifiera les points à aborder avec le comité des personnes qui abordent cette recommandation.	3.1 Aperçu des cadres de soutien existants et des mesures de suivi supplémentaires pour aborder les recommandations.	3.1 HFD avec le soutien/ la contribution de CFSD, GFD and ZID	3.1 Mai 2025